

LE DON FRANÇAIS.

L'ON ne peut payer la dette nationale, sans de grands moyens.

Il en faut de connus ; tels que l'économie, la confiance, le crédit, les emprunts, les améliorations, la bonne administration.

Il faut en outre, quelques efforts extraordinaires qui caractérisent le génie d'une nation & ses ressources infinies.

L'économie est de tous les moyens le plus sûr ; mais c'est le plus lent, le plus difficile à s'imposer ; cependant il est devenu de la plus urgente nécessité.

Il faut le retranchement des dépenses sourdes & ruineuses, des dons déplacés, des largesses de la prodigalité, des pensions excessives aux personnes déjà riches, qui ne devroient accepter que des décorations ; leur multiplicité cumulée sur une seule tête, les appointements énormes à une foule d'employés qui, par leur naissance, ne devroient aspirer qu'à vivre modestement ; le pilliage inoui des subalternes

l'abus invétéré de ne pas payer, & par-là, de mettre les fourniſſeurs dans le cas de ſe dédommager par l'uſure, de la non-rentrée de leurs fonds; l'uſage abſurde des rétributions dues à une foule de valets dont la plupart ſont ſans fonctions ou n'en ont que d'inutiles.

Qu'on ouvre l'almanach de Verſailles, on ne peut comprendre, qu'on laiſſe ſubſiſter des charges, des emplois, qui ne ſervent ni à la gloire, ni à l'agrément du ſouverain; ce ſont des paraſites qui s'attachent à lui, comme l'huitre au rocher.

Ce ne peut être que l'inſouciance de l'ordre, ou l'impuiſſance de réprimer ces abus, qui empêchent d'ouvrir les yeux ſur ce gouffre de dépenſes.

Il faut de l'éclat au thrône; & ce qui doit former le cortège du ſouverain peut être magnifique, mais peut auſſi être ſagement dépenſé.

Un point fondamental du rétabliſſement des affaires publiques, c'eſt la confiance; elle ne peut être fondée que ſur les idées d'honneur national. S'il n'en eſt plus, le mal eſt incurable, mais ſi la France s'y rallie, tout eſt ſauvé.

S'il y a un miniſtre fait pour lui rendre tous ſes droits, c'eſt celui qui l'in-



voque d'une maniere ſi éloquente pour ranimer le courage & l'énergie. L'honneur eſt donc prêt à renaître, & avec lui, le patriotiſme, l'amour de ſon pays, de ſes lois, de ſon monarque.

Que la nation ſe conſtitue garant de la dette nationale; qu'elle ſauve du déſeſpoir tant de familles qui, déjà dans l'effroi, maudiſſent leur crédulité; qu'elle raſſure les nations étrangeres qui ont verſé dans la France quelque partie de leur tréſor.

Qu'on ne mette pas froidement & publiquement en balance, ſi un Roi eſt mineur ou non, s'il eſt tenu de la dette de ſes peres, ou ſeulement de la ſienne. De quel œil des créanciers voyent-ils celui à qui, en minorité, ils ont prêté des ſommes, devenir uſufruitier par la force d'un teſtament. . . . ?

L'honneur ne doit-il planer que ſur les têtes des hommes privés, & ne pas s'élever au-deſſus des Souverains & des nations.

Sans honneur, point de confiance. Sans confiance, point de crédit; point d'emprunts, point de ſecours.

Ils ſeront peut-être néceſſaires ces emprunts; qui ſeront les garants de leur ſo-

lidité, ſi la confiance n'exiſte plus? Qu'on l'appelle, qu'on ouvre la barriere, & l'on y verra entrer foule de citoyens.

Ce qui eſt exigé par la force, eſt refuſé. Le peuple qui lutte contre le Souverain, ou le Souverain qui contraint le peuple par l'autorité, manquent également le but. Quand on voit s'engloutir dans le néant, les ſacrifices qu'on vous arrache, on gémit ſous l'oppreſſion, & c'eſt ſans fruit pour le Souverain.

Les hommes, à cette époque, ſont parvenus à des lumieres qu'aucune autorité ne peut étouffer, & qu'on pourra tourner victorieuſement aux choſes utiles, au bien public, ſi la nation acheve ſon ouvrage.

On connoît maintenant l'étendue des différents pouvoirs; il ſera facile de porter une nation douce, inſtruite, autant capable de chaleur patriotique, que de frivolités dans ſes loiſirs; il ſera facile de la porter à ſe diriger elle-même, à s'enflammer de l'amour du bien, & à en donner la preuve par ſon harmonie, ſon induſtrie.

Il faut que la nation s'explique par la voie des Etats-Généraux; qu'elle offre des ſecours, qu'elle prévienne des impôts

qui ſeroient bien éloignés de produire le ſuccès qu'on pourroit en attendre, à quelque terme que chaque individu puiſſe en être grevé.

Un petit écrit imprimé, de deux feuilles, dont l'énergie doit faire deviner ſon auteur, propoſe ce même moyen; je me livre au plaiſir d'en préſenter un inſtant le développement & le réſultat.

Il n'y a pas d'individu de tout caractere, de toute claſſe, de tout ordre, pauvre ou riche, qui ne s'empreſſe d'accomplir le vœu de tous les françois.

Il faut qu'à l'aſſemblée des Etats-généraux, il ſoit voté un don qui, étant volontaire, ſera immenſe.

Comme il faut à tout une impulſion, & une force qui détermine les meilleures intentions, il paroîtroit néceſſaire d'indiquer le point de contribution libre, que chacun pourroit ſatisfaire.

Le peuple déjà courbé ſous le poids des impôts, doit être exempt d'une contribution qu'on ne doit pas prendre ſur les beſoins de premiere néceſſité; cependant on peut croire que le pauvre même s'énorgueilliroit d'être compté au nombre des citoyens.

Mais voici ce qui eſt facile de préſu-

mer des richesses de la France ; & du caractere de ses habitants.

Pour conserver sa fortune, son pays, sa femme, ses enfants, en un mot ce que l'homme a de plus cher dans le court séjour qu'il fait sur la terre ; ne donneroit-il pas tout son temps, son travail, ses soins, sa santé, son repos ?

Il est arrivé, ce jour, où il faut veiller à la conservation du plus beau royaume. Un Roi bienfaisant, vraiment pere de son peuple, lui en propose les moyens. La nation se doit d'entrer dans ses vues paternelles & d'aspirer avec lui aux louanges de l'univers.

Sans avoir fait de calculs bien approfondis ; on peut, avec évidence, porter à un million le nombre de personnes jouissant d'une fortune au-dessus de 6000 liv. de rente.

Que chacune d'elle, porte en hommage à la patrie, dans la caisse appellée nationale, 400 liv. par an pendant six années ; on recueilleroit au bout de ce temps la somme de deux milliards quatre cents millions, ou par an, quatre cents millions.

On pourroit prendre cette somme sur ses goûts, ses plaisirs & jusques sur

ſes ennuis, ſans s'appercevoir d'aucune privation.

Ajoutez à ce million d'individus, cent mille en état, par de brillantes fortunes, des places éminentes, un commerce conſidérable, de donner par chaque perſonne, quinze cents livres par an.

Pendant le cours de ces ſix années, on recevroit encore, la ſomme de neuf cents millions; parce que ſuppoſant qu'il ne puiſſe pas s'en trouver cent mille ſans avoir déjà été compriſes dans la contribution de quatre cents livres, il eſt probable, qu'il y en auroit un nombre qui excéderoit de beaucoup la ſomme donnée de quinze cents livres.

Il reſte vingt-deux millions neuf cent mille habitants qui ſont ſuſceptibles d'une ſeconde contribution; & dont une grande partie, ſans doute, ſeroit jalouſe de ſe faire inſcrire dans l'époque mémorable de la nation.

Qu'elle permette donc à ſes enfants, au nombre de dix millions, de donner ſix livres.

Le réſultat ſera par année de ſoixante millions, & pendant les ſix années de la ſomme de trois cent ſoixante millions.

Il n'y a pas de petit propriétaire, d'artisan, de cultivateur, qui n'apporte le denier de la veuve.

Et si on leur accordoit de donner vingt sols par an, on recevroit encore une somme annuelle de cinq millions, & pour les six années, de trente millions.

Il faut que les économies précedent un aussi grand événement, l'inspirent, le déterminent.

L'administrateur, rappellé par le bienfait du souverain, ne sera pas embarrassé de les porter en peu de temps à la somme annuelle de cinquante millions, lorsqu'il aura la liberté d'opérer dans toute sa sagesse & d'après toutes ses lumieres.



RECAPITULATION de la recette du don françois, verſée dans la caiſſe nationale, dans l'eſpace de ſix années.

Un million d'individus donnant 400 l. par an.

Fait la ſomme annuelle de . . . . . 400 mill.

Cent mille perſonnes donnant chacune . . . . 1500 l.

Fait la ſomme annuelle de . . . . . 150 mill.

Dix millions de perſonnes donnant par an . . . . 6 l.

Fait la ſomme annuelle de . . . . . 60 mill.

Cinq millions donnant chacune & par an . . . . 1 l.

Fait la ſomme annuelle de . . . . . . 5 mill.

Economies opérées dès la premiere année.

Font la ſomme annuelle de . . . . . 50 mill.

TOTAL 665

Je laiſſe donc, en ſuppoſant qu'il y ait en France 24 millions d'habitants, 7 millions neuf cent mille perſonnes de qui l'on ne doit rien attendre.

On doit obſerver, que la claſſe qui ne payeroit que vingt ſols, ne ſeroit point engagée à ce don; mais ſeulement admiſe pour ſa propre ſatisfaction.

Ces ſix cent ſoixante & cinq millions pendant les ſix années, donneront un ſuperbe capital de *trois milliards neuf cents quatre-vingt-dix millions*. Quant au don françois, il ne ſe montera en particulier qu'à la ſomme de trois milliards ſix cent quatre-vingt dix millions; ces trois cents autres millions provenants des économies compriſes dans le total ci-deſſus de trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-millions.

Je n'ai pas entendu comprendre ſans retour, dans ces ſeize millions, le premier ordre en dignité, en richeſſes, qui voudroit ſans doute s'aſſocier de cœur & de fait à ce jour éclatant pour le patriotiſme.

Il ne ſe contenteroit pas de marquer foiblement ſon zele.

Quatre cents livres pour le haut Clergé, ne lui ſembleroit ſûrement pas ſuffiſant; mais j'ai dit que le don étoit libre; on doit le modifier ſelon ſes facultés & ſon patriotiſme combinés.

Les femmes, quoique privées par des

conventions anciennes, de participer directement à l'honneur de ſoutenir l'état & d'être utiles au bien public, pourroient citer les Romaines ſe dépouillant de leurs ornements. Dans cette circonſtance, s'il falloit s'en priver, je ne doute pas qu'elles ne fuſſent diſpoſées à prendre ſur leur parure, ce qu'elles y donnent ordinairement, faute d'un plus noble objet.

Dans la vie privée, elles s'expriment de maniere à faire voir quelles ſont auſſi ſuſceptibles d'inſtruction que les hommes.

Que l'application de leur ſenſibilité peut auſſi bien porter ſur ce qui appartient au bien public, aux choſes ſolides, que ſur les minuties dont mal à propos on leur fait prendre l'habitude, & que leur opinion influera toujours plus, en raiſon du degré de lumiere qu'elles prendront.

S'il leur étoit permis de marcher les premieres, la caiſſe nationale ſeroit déjà ouverte AU DON FRANÇAIS.

Les princes, les perſonnes de la Cour, la haute nobleſſe exceſſivement riche, la robe, dont les charges d'une finance prodigieuſe, annoncent l'étendue de la

fortune, ne ſont point non plus renfermés dans ces limites.

Le commerçant qui fait circuler ſon argent d'un bout du monde à l'autre, accoutumé à nombrer de gros produits & de grandes eſpérances, ſe livrera avec joie, à conſolider ce qui peut lui être dû, & qui lui aſſurera un commerce plus ſûr & plus brillant.

Et tant de gens, dans les villes, avides de plaiſirs, qui les payent au poids de l'or, quelque futiles ou paſſagers qu'ils ſoient; ne fermeront pas leur bourſe, dans le temps que la France entiere ouvrira la ſienne.

Je ne connois qu'une ſeule eſpece d'hommes qui ne doit pas être admis. Les étrangers ne doivent point payer nos dettes, il faut leur aſſurer des gages certains des prêts qu'ils ont faits, & être forts & fiers par nous-mêmes.

Entre les mains d'honnêtes & d'habiles miniſtres; quel jour plus beau, plus glorieux que celui où l'honneur & l'abondance renaîtront, où toutes les craintes ſeront diſſipées, où le Roi, ſa famille & ſes peuples ſeront heureux & dignes de l'être!

En peu de temps, combien il ſera

facile d'éteindre les dettes uſuraires, les charges dont on ne peut détruire les gros intérêts, faute de rembourſement; où l'on ne peut faire le bien, faute de payer, de pouvoir renvoyer un frippon ou un ignorant; tant d'abus impoſſibles à réformer, parce que l'argent manque. Tout cela peut ceſſer en ſix mois de temps.

Par la forme agréable DU DON FRANÇOIS, tous frais de perception ſeront ſupprimés.

A Paris, ſous la garde des perſonnes nommées par les Etats-Généraux, on ira verſer des tréſors dans la caiſſe nationale.

Dans les provinces, les aſſemblées provinciales, les états provinciaux pourroient nommer des perſonnes diſtinguées & connues pour en être les dépoſitaires momentanés. Point de perte, de diminution, tout iroit droit au but.

Si *le déficit* eſt de cent ſoixante millions, & que le revenu annuel pendant ſix ans puiſſe monter à ſix cent ſoixante & cinq millions, on doit en conclure qu'il ſera facile de cicatriſer cette plaie aujourd'hui ſi effrayante.

J'ai porté à une grande extenſion, les reſſources de la nation, pour que l'imagination en ſoit plus frappée; mais on

pourroit les modifier de diverses manieres, après avoir murement réfléchi sur la forme & la marche de l'exécution qui n'offre rien que de vraisemblable & de très-possible à réaliser.

Dans l'espace de ces six années, on pourroit mettre les finances dans la position de se passer à jamais de pareils secours.

On en viendroit à un impôt unique; on ne conserveroit de dettes, que celles dont les contrats sont à des termes avantageux, ou selon la loi du Prince; ou des rentes viageres, dont le gouvernement doit attendre l'extinction.

On se ménageroit des sommes dans le trésor, pour les temps de guerre, ou des travaux extraordinaires, sans avoir besoin de recourir à l'impôt.

Je laisse à de plus habiles à désigner l'emploi des six cent soixante & cinq millions annuels pendant six années.

Mais je ne laisse à personne le vœu ardent que je fais; que l'on trouve des moyens de régénérer la France, d'en faire ressortir ce qu'elle a de beau & de bon, d'étonner nos ennemis & donner un grand exemple aux Nations.

Par une Citoyenne.